

Compte-rendu de la réunion du 2 avril 2019 du Comité technique du projet REPERE (référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval)

Étaient présents :

M. Guylain THÉON – DREAL Normandie
M. Arnaud DIARRA – DREAL Normandie
M. Laurent LEMONNIER – DREAL Normandie
Mme Léa PALMERI-DEVAIVRE – DREAL Normandie
Mme Manon BENVENUTO – DDTM de Seine-Maritime
M. Christophe MAUGENDRE – Agence Française pour la Biodiversité
Mme Gwenola DE ROTON – Agence Française pour la Biodiversité
M. Antonin GIMARD – Agence Française pour la Biodiversité
M. François CHEVAUX – CEREMA Normandie-Centre
M. Manuel MUNTONI - GIP Seine Aval
M. Nicolas BACQ - GIP Seine Aval
Mme Stéphanie MAILLARD – Caux Seine Agglo
Mme Virginie LEROY – Caux Seine Agglo
M. Guillaume FRESNEL – Métropole Rouen Normandie
Mme Sophie MAILLOT – Métropole Rouen Normandie
M. Thomas BOULANGER – Département de l'Eure
Mme Delphine CLEMENT – Communauté d'agglomération Havraise
M. Pierre CHATEL – Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
Mme Natacha MASSU – Grand Port Maritime du Havre
Mme Sandrine SAMSON – Grand Port Maritime de Rouen
Mme Julie FAVREL – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
M. Stéphane LEMONNIER – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
Mme Christelle STEINER – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
M. Florian ROZANSKA – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
M. Victor LEGOFF – Conservatoire du Littoral
M. Arthur MONNOT – Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine
M. Thomas LECARPENTIER – Maison de l'Estuaire

1. Réaliser un bon état initial – zones humides

Les données Zones Humides actualisées et harmonisées pour l'ensemble de la Normandie seront bientôt accessibles sur le site de la DREAL Normandie (<http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>).

Plusieurs types d'indicateurs sont utilisables pour identifier une zone humide : données piézométriques, sondages pédologiques, relevés floristiques... ; l'utilisation des données piézométriques nécessite de disposer de suffisamment de données (chroniques) ; lorsque ce n'est pas le cas, il est préférable de s'appuyer sur l'ensemble des indicateurs disponibles avant d'envisager de réaliser de nouvelles campagnes de mesures.

La difficulté de caractériser des zones remblayées potentiellement humides est signalée.

La DREAL Normandie propose d'aider les partenaires à définir le caractère humide d'une zone pour les cas complexes qu'ils ont identifiés sur l'estuaire de la Seine.

2. Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH)

La majorité des participants a connaissance de la méthode, mais très peu y sont formés.

L'application GeoMCE permet d'accéder à l'ensemble des mesures de compensation et d'accompagnement déjà existantes sur le territoire, à prendre en compte lors de la réalisation d'un état initial pour un projet.

L'outil MNEFZH permet d'évaluer les impacts positifs et négatifs d'aménagements sur les fonctions de zones humides ; les calculs se basent sur des hypothèses pour des évaluations a priori, et sur des observations terrain pour des évaluations a posteriori ; ce dernier cas peuvent permettre d'évaluer les gains réels d'une mesure en vue de les comparer aux gains prévus initialement. Cela permet d'évaluer une **équivalence fonctionnelle vraisemblable**.

La méthode MNEFZH n'est pas obligatoire en Normandie mais est fortement recommandée aux porteurs de projets, et cette méthode est imposée par certaines DDT en France.

La complexité de l'utilisation de la MNEFZH est signalée. Pour l'utiliser, il est recommandé de faire appel à des bureaux d'étude spécialisés, ou de former du personnel. Le CEREMA peut apporter un accompagnement aux porteurs de projets pour la MNEFZH, soit en réalisation directe soit en appui à la maîtrise d'ouvrage.

Une mise à jour de la MNEFZH est en cours de développement, elle permettra notamment de traiter des cas des zones humides à fonctionnement estuarien. Ces résultats doivent être disponibles pour l'été 2019.

Les sessions de formation à la MNEFZH pour l'année 2019 sont communiquées aux participants. La DREAL Normandie et le CEREMA précisent qu'une fois la nouvelle version de la MNEFZH disponible, une journée de formation spécifique aux zones humides à fonctionnement estuarien pourrait être proposée dans le cadre du projet REPERE (journée prévue au printemps 2020, suivi de la formation initiale nécessaire).

La réglementation considère que la référence temporelle à choisir pour établir l'état initial d'un projet est celle du moment de la rédaction du dossier d'autorisation.

D'anciennes zones humides remblayées historiquement, dont la fonctionnalité a été dégradée, peuvent de fait présenter à la fois un intérêt pour l'aménagement du fait d'une faible fonctionnalité écologique, et un fort potentiel de restauration écologique. Une réflexion sur la valorisation de ces sites à potentiel de restauration est à mener dans le cadre du projet REPERE en partenariat avec l'ensemble des partenaires.

Une réflexion est également à mener sur les possibilités de considérer, pour des mesures de compensation, des **équivalences de fonctionnalité** et non des équivalences uniquement surfaciques. Dans ce cas, il faudra être vigilant sur plusieurs sujets afin de conserver des surfaces naturelles dans un estuaire de la Seine où elles sont déjà très limitées. En somme, l'équivalence des fonctionnalités pourrait permettre de faire mieux, et ne doit pas permettre de faire moins.

3. Réaliser un bon état initial – volet biodiversité

Le guide « État initial » est en cours de réalisation par la DREAL Normandie, qui sollicitera l'avis de ses partenaires avant validation de sa version définitive, attendue fin 2019.

Il est remarqué que les enjeux liés aux espèces aquatiques hors cours d'eau sont souvent moins étudiés, et apparaissent comme des enjeux moindres.

4. Temporalité, phasage, additionnalité et cumul des mesures compensatoires

Il convient d'envisager la possibilité d'accueillir des mesures compensatoires sur les terrains du Conservatoire du Littoral. Ce point est à traiter avec le Conservatoire.

A l'heure actuelle, il est envisagé d'établir avec la Maison de l'Estuaire une liste exhaustive de mesures qui pourraient être réalisées sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine en tant que mesures compensatoires ; ces mesures compléteront les actions du 4^e Plan de Gestion de la réserve.

Sur son territoire, le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande peut conseiller les porteurs de projets relativement à leurs mesures compensatoires lors de la phase amont des projets ; l'avis du PNRBSN est ensuite sollicité sur les dossiers, ce qui limite son implication.

5. Impacts des mesures compensatoires et mesures d'accompagnement

Des projets de restauration pourraient être réalisés sur ou en complément de mesures compensatoires ou d'accompagnement déjà existantes, avec un objectif de gain environnemental supérieur (exemple d'un projet de récréation de zones humides dans le Marais Vernier, qui pourrait être complété ultérieurement par une reconnexion à la Seine dans une optique de recréer une filandre). Cela pose à nouveau la question des **équivalences de fonctionnalité**. Dans le cadre du projet REPERE, il conviendra d'étudier le statut dont pourront relever ces projets (mesures compensatoires ou mesures d'accompagnement).

La réalisation de mesures compensatoires a très souvent des impacts sur la profession agricole, le foncier agricole étant le plus mobilisé, alors qu'on souhaite aujourd'hui le préserver. Il faut donc étudier la question de la **compensation agricole**.

Pour les cas où elles peuvent s'appliquer, les Obligations Réelles Environnementales peuvent permettre de réaliser des mesures compensatoires sans transactions foncières, ce qui pourrait être plus acceptable pour certains agriculteurs.

Le constat est fait que les productions agricoles et les mesures compensatoires sont rarement compatibles du fait des baisses de rendement et de revenus liées aux cahiers des charges imposés aux agriculteurs. Des leviers sont à étudier avec la chambre d'agriculture dans le cadre du projet REPERE.

6. État d'avancement des travaux du volet scientifique

La DREAL Normandie prévoit de croiser les enjeux mis en avant par les travaux du GIP Seine-Aval et les enjeux déjà identifiés via les travaux internes et les trames vertes et bleues pour proposer des cartographies de secteurs à fort potentiel de restauration sur l'estuaire de la Seine.

Conclusion :

Cette réunion du Comité technique a réuni un grand nombre d'acteurs, signe d'un intérêt important autour du projet REPERE.

Les sujets de réflexion sur lesquels il est nécessaire d'aller plus loin dans le cadre des réflexions réglementaires sont :

- Les cas complexes d'additionnalité des mesures compensatoires
- L'équivalence fonctionnelle
- Les compensations forestières et agricoles